

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2019-020

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre pour ses divers sites d'activités :

1 Infirmier de polyclinique (H/F)

Département de médecine interne
Service de pneumologie - allergologie
à mi-temps (19h/sem.)

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

VOTRE PROFIL

1. Vous remplissez les conditions de qualification et/ou expérience suivantes :

(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles/ reconnaissance professionnelle émanant du Service Public Fédéral Santé Publique)

Niveau / Orientation	Expérience
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) infirmier + visa	/

2. Vous disposez des connaissances de base de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

3. La maîtrise élémentaire de l'anglais écrit est souhaitable.

4. Vous possédez les compétences suivantes :

- Sens relationnel,
- Collaboration,
- Communication/Assertivité,
- Initiative/Réactivité

5. Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.

6. Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Contrat de remplacement pour engagement dès que possible éventuellement renouvelable à durée indéterminée
- Site de prestation : CHU Sart-Tilman ; selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU.
- Horaire : mi-temps (19h/sem.) Voir annexe
- Rémunération mensuelle brute à temps plein :
 - Infirmier breveté : 1094,90 euros (1431)
 - Infirmier gradué : 1310,58 euros (1.55B)
 - o Echelle au départ du grade sans valorisation d'ancienneté à l'index 1,7069 (octobre 2018)
 - o Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
 - o Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle.

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV
- Entretien de présélection (par téléphone ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures
- Entrevue finale avec jury

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **dimanche 17 février 2019** au plus tard :
 - ✓ si vous n'êtes pas/plus membre du personnel CHU : sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **emplois** »
 - ✓ si vous exercez au CHU en qualité d'indépendant: sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **emplois** »
 - ✓ si vous êtes membre du personnel CHU : sur l'intranet -> espace « myCHU » -> rubrique « nos offres d'emploi »
- Elle doit être accompagnée des documents suivants :
 - o **lettre de motivation**
 - o **curriculum vitae détaillé**
 - o **photo d'identité**

Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez **également fournir** :

- o Copie du **visa** requis
- o Copie de votre **carte d'identité** (avec photo de bonne qualité)
- o Copie du **diplôme** requis (ou copie de la reconnaissance de l'équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :

Appel 2019-020 - Infirmier de polyclinique (H/F)

Service de pneumologie - allergologie

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Monsieur le Professeur Renaud LOUIS, tél.: 04/242.54.55 ou de Monsieur Cédric GRAAS tél. : 04/284.43.41

Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.

- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement : PINET Olivia: 04/366.84.99, Olivia.Pinnet@chuliege.be

Le CHU de Liège est l'hôpital universitaire, public et pluraliste de Wallonie.

Avec ses 5000 collaborateurs, Il est le principal employeur de la région liégeoise. Il déploie ses 895 lits sur plusieurs sites. Outre son activité clinique, le CHU a une mission d'enseignement et de recherche pour élaborer et diffuser les progrès de la médecine au bénéfice de la communauté.

100 % - 38h00/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TP. 1	07h30 - 12h30	07h30 - 12h30	07h30 - 12h20	07h30 - 12h30	07h30 - 12h30	Jour d'inactivité	
	13h00 - 15h36	13h00 - 17h00	-	13h00 - 16h00	13h00 - 16h34		
Total presté	07h36	09h00	04h50	08h00	08h34	-	-
TP. 2	08h00 - 12h00		08h00 - 12h00	08h30 - 12h30		Jour d'inactivité	
	13h00 - 16h30		12h30 - 16h30	13h00 - 16h30			
Total presté	07h30	07h30	08h00	07h30	07h30	-	-
TP. 3	08h00 - 12h00		08h00 - 12h00	08h30 - 12h30		Jour d'inactivité	
	13h00 - 16h30		12h30 - 16h30	13h00 - 16h30			
Total presté	07h30	07h30	08h00	07h30	07h30	-	-
TP. 4	08h00 - 12h30			Jour d'inactivité			
	13h15 - 16h21						
Total presté	07h36	07h36	07h36	07h36	07h36	-	-
TP. 5	08h00 - 12h00			Jour d'inactivité			
	13h00 - 16h36						
Total presté	07h36	07h36	07h36	07h36	07h36	-	-

94 % - 35h43/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 1	08h00 - 11h30	07h30 - 12h00	07h30 - 12h00	07h30 - 12h00	07h30 - 12h00	Jour d'inactivité	
	-	12h30 - 16h00	12h30 - 17h00	12h30 - 15h54	12h30 - 15h19		
Total presté	03h30	08h00	09h00	07h54	07h19	-	-

90 % - 34h12/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 2	08h00 - 12h00	08h12 - 12h00	08h12 - 12h00	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00	Jour d'inactivité	
	12h30 - 16h06	-	12h30 - 16h18	12h30 - 16h06	12h30 - 16h06		
Total presté	07h36	03h48	07h36	07h36	07h36	-	-

80 % - 30h24/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 3	08h54 - 13h00	8h24 - 13h00		Jour d'inactivité		Jour d'inactivité	
	13h30 - 17h00	13h30 - 16h30					
Total presté	07h36	07h36	07h36	07h36	-	-	-
TR. 4	07h54 - 13h00		Jour d'inactivité		Jour d'inactivité		
	13h30 - 16h00						
Total presté	07h36	07h36	-	07h36	07h36	-	-
TR. 5	08h06 - 12h30	08h00 - 12h00	08h00 - 12h30	08h00 - 12h00	08h00 - 12h30	Jour d'inactivité	
	13h00 - 16h00	-	13h00 - 16h00	-	13h00 - 16h00		
Total presté	07h24	04h00	07h30	04h00	07h30	-	-

75,00 % - 28h30/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 6	08h30 - 12h00	-	08h30 - 12h00	-	08h30 - 12h00	Jour d'inactivité	
	13h00 - 16h36						
Total presté	07h06	03h36	07h06	03h36	07h06	-	-

66,67 % - 25h20/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 7	09h10 - 12h30	09h00 - 12h30	Jour d'inactivité		Jour d'inactivité		
	13h00 - 15h35	13h00 - 17h05					
Total presté	05h50	07h30	-	05h50	05h50	-	-

50 % - 19h00/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 8	08h00 - 12h30	Jour d'inactivité		08h00 - 12h30	08h00 - 11h48	Jour d'inactivité	
	13h00 - 16h06			13h00 - 16h06	-		
Total presté	07h36	-	07h36	03h48	-	-	-

36 % - 13h18/sem

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
TR. 9	Jour d'inactivité		08h30 - 12h30	Jour d'inactivité		Jour d'inactivité	
			13h00 - 15h30				
Total presté	-	06h30	-	-	06h48	-	-

Planification

N° réf. horaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
P. 1			08h00 - 11h48			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			03h48			-	-
P. 2			08h30 - 12h18			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			03h48			-	-
P. 3			08h40 - 12h28			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			03h48			-	-
P. 4			09h00 - 12h48			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			03h48			-	-
P. 5			-			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h00 - 16h48 03h48			-	-
P. 6			-			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h12 - 17h00 03h48			-	-
P. 7			-			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h30 - 17h18 03h48			-	-
P. 8			-			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h50 - 17h38 03h48			-	-
P. 9			08h00 - 12h34			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			- 04h34			-	-
P. 10			08h15 - 12h49			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			- 04h34			-	-
P. 11			08h26 - 13h00			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			- 04h34			-	-
P. 12			-			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h00 - 17h34 04h34			-	-
P. 13			08h00 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h10 - 16h16 07h36			-	-
P. 14			08h00 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h30 - 16h36 07h36			-	-
P. 15			08h30 - 12h18			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h12 - 17h00 07h36			-	-
P. 16			08h30 - 12h20			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h30 - 17h16 07h36			-	-
P. 17			08h30 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h00 - 16h36 07h36			-	-
P. 18			08h40 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h30 - 17h16 07h36			-	-
P. 19			09h00 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h00 - 17h06 07h36			-	-
P. 20			09h00 - 13h00			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			14h00 - 17h36 07h36			-	-
P. 21			09h00 - 13h20			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			14h00 - 17h16 07h36			-	-
P. 22			08h00 - 12h30			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h30 - 17h20 08h20			-	-
P. 23			08h00 - 12h18			Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
Total presté			13h00 - 17h04 08h22			-	-

P. 24	08h30 - 13h00	Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
	13h30 - 17h22		
<i>Total presté</i>	<i>08h22</i>	-	-
P. 25	08h30 - 13h16	Jour d'inactivité	Jour d'inactivité
	14h00 - 17h36		
<i>Total presté</i>	<i>08h22</i>	-	-

MISSION

L'infirmier(e) assure l'accueil et la réalisation des examens des patients qui lui sont confiés.

Positionnement organisationnel	Département de médecine interne Service de pneumologie - allergologie
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	Sous la supervision
	A autorité sur
Liens fonctionnels	Supervise
	les stagiaires infirmiers
	Collaborations internes
	<ul style="list-style-type: none"> - les responsables et agents du service de pneumologie - l'ensemble du personnel des divers départements et services du CHU
	Collaborations externes

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Accueil

Offrir un accueil de qualité au patient et le cas échéant à son entourage

Soins infirmiers

Préparer et installer correctement le patient en vue des examens médicaux (ex. anamnèse, contre-indications, allergies, etc.)

Réaliser les prescriptions médicales établies et des soins infirmiers de qualité en utilisant le modèle conceptuel de V. Henderson et la démarche en soins et en établissant les priorités

Observer les symptômes, réactions physiques et psychologiques du patient : analyser - décider - planifier - exécuter - évaluer les prestations relevant de son rôle autonome

Collaborer à l'établissement du diagnostic, du traitement médical ainsi qu'à leurs évaluations

Assister le médecin dans l'accomplissement d'actes techniques à but diagnostique et/ou thérapeutique

Exécuter les actes prescrits ou confiés par le médecin et les prestations infirmières autonomes

Assurer une prise en charge physique et psychologique du patient

Organiser et coordonner les examens et autres interventions prescrites par le médecin, les prestations infirmières autonomes et éventuellement les prestations des autres professionnels de la santé

Continuité et suivi des soins

Veiller à ce que l'ensemble de ses partenaires (médicaux, paramédicaux et infirmiers) disposent des informations pertinentes nécessaires à l'établissement du diagnostic, du traitement médical et au suivi du patient

Assurer et participer à la continuité des soins (via l'utilisation d'outils : ex. dossier infirmier, consultation infirmière, Dossier Médical Informatisé (DMI), dossier(s) / logiciel(s) de suivi spécifique(s) au service, carnet de liaison) et assurer la circulation de l'information au sein, voire si nécessaire à l'extérieur, de l'unité de soins/secteur/service

Assurer l'accompagnement, l'information et l'écoute du patient et/ou de sa famille

Assurer l'éducation du patient (et de sa famille) dans ses problématiques

Assurer et veiller à la sécurité et au confort du patient et/ou de sa famille

Hygiène hospitalière

Respecter et faire respecter les règles d'hygiène hospitalière

Support administratif à l'activité

Respecter les règles administratives de gestion et de tarification

Participer à l'enregistrement du DI-RHM via une tenue pertinente et complète du dossier infirmier

Support logistique à l'activité

Participer à la gestion du stock de matériel et/ou produits

Participer à l'analyse des besoins en matériel

Assurer le rangement, la maintenance et l'utilisation rationnelle du matériel mis à disposition

Participation à la démarche qualité

Appliquer et respecter les procédures et réglementations

Participer activement à la démarche d'amélioration continue de la qualité mise en place au sein du secteur / service / département et de l'institution

Développement et maintien des compétences

Acquérir et maintenir ses connaissances de base et spécifiques à l'activité et , si nécessaire, à sa spécialité

Assister à des séminaires, colloques et/ou congrès, lire des articles scientifiques en vue d'assurer sa formation continuée

Enseignement - Formation

Encadrer, superviser et/ou évaluer les stagiaires, étudiants et/ou personnel en formation

Assurer l'enseignement théorique et/ou pratique ainsi que la formation dans son domaine d'activité

Implication dans les activités du département / service

Intégrer le mode de fonctionnement de l'institution / du département / service / secteur

Participer à l'entraide et à l'intégration des activités de chacun (ex. renfort dans une autre unité, remplacement, communication, etc.)

Intégrer et coordonner son activité avec celle des autres unités, services et autres personnels de la santé

Participer aux réunions ou groupes de travail qui le concernent

Valoriser l'image de l'institution (ex. port du badge, tenue vestimentaire adéquate, etc.)

Participer au rôle de garde (selon le service : sur site et/ou à domicile)

Participer aux activités ou projets spécifiques liés à l'activité

Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Annexe à la définition de fonction

Cadre de l'activité – réglementation(s) interne(s) et/ou externe(s)

AR du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques des soins infirmiers et la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier

AR N° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé, en particulier le chapitre Ier relatif à l'exercice de l'art infirmier

Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (novembre 2004)

La philosophie de soins du Département infirmier a pour but de maintenir et promouvoir la santé, de rétablir ou de réadapter le patient; au cours de cette démarche, le malade sera considéré comme partenaire à part entière.

La philosophie de soins du Département infirmier est basée sur la définition de la santé par l'O.M.S.; de la charte des droits du patient; du schème conceptuel de Virginia Henderson; des concepts : homme, santé, maladie, etc.

La philosophie de soins du Département infirmier est une approche humaniste holistique et personnalisée à l'égard de l'individu, de la famille et de la collectivité.

Département de médecine interne

Président du département : *Michel Malaise*

Assistant de direction de département : *Bénédicte Clockers*

Service de pneumologie - allergologie

Chef de service
- *Renaud Louis*

Secrétaire de direction
Secrétaire médical
Gestionnaire administratif

Personnel médical

Médecin

Médecin consultant*

Assistant clinique

Psychologue clinicien*

Clinique de l'asthme

Responsable clinique : *Renaud Louis*

Responsable de laboratoire: *Catherine Moermans*

Technologue de laboratoire
Technicien médical
Datamanager
Kinésithérapeute

Revue médicale

Rédacteur en chef : *André Scheen*

Gestionnaire administratif
Agent administratif

Oncologie thoracique

Médecin responsable : *Bernard Duysinx*

Datamanager
Secrétaire médical

Gestionnaire administratif

Laboratoire des épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR)

Responsable de secteur technique cardiaque et pulmonaire: *Cédric Graas*

Infirmier de polyclinique → Poste à pourvoir
Technicien médical

Centre de revalidation pulmonaire

Médecin responsable : *Delphine Nguyen Dang*

Psychologue clinicien*
Kinésithérapeute en chef
Kinésithérapeute

Ergothérapeute

* Personnel indépendant

* Personnel du service de psychologie clinique et d'action sociale